

## **COMPTE RENDU**

### **REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 5 FEVRIER 2008**

Etaient présents MM et Mmes : P. SALVADOR, Jean-François AMALRIC, Guy BACHELIER, Claude BARTHEZ, Casimir BELDA, Michel BIELSA, Alain BOUDET, Christian BOURDOU, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Gérard CAMINADE, Guy CAZES, Alain COSTES, Pierre DELPECH, Denis DONNADIEU, Henry FERAL, Michel FLOTTARD, Yolande GALINIER, Nicole ARTUSO, Jean GASC, Christian JEANJEAN, Alain LAPORTE, Jean MATHIS, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NEEL, Sylvère NIVELAIS, Jean NOBLET, Georges PAULIN, Henri PEDURAND, Charles PISTRE, Lucette ROUTABOUL, Gérard RUFFEL, Jean TKACZUK, Alain TURROQUES, Pierre VERDIER, François VERGNES

Etaient excusés MM et Mmes : Bernard AUDARD, Jacques MUFFATO, Hubert CLOUSCARD, Christian BELLIERES

Le 5 Février 2008 à 18h00, les membres du Syndicat Mixte du Pays « Vignoble Gaillacois, Bastides & Val Dadou », se sont réunis en Comité Syndical, à l'Auditorium Dom Vayssette de Gaillac, sur convocation écrite en date du 28 Janvier 2008.

La réunion est présidée par Monsieur Paul SALVADOR qui ouvre la séance, remercie les personnes présentes et excuse celles qui n'ont pu se libérer.

L'ordre du jour de la réunion est consacré aux questions suivantes :

**I. SCoT et urbanisme**

1. Examen du projet de schéma de cohérence territoriale du Pays "Vignoble gaillacois, bastides et Val Dadou"
2. bilan de la concertation menée dans le cadre du projet du SCoT
3. Arrêt du projet de SCoT

Nota bene :

- une note de synthèse est jointe à la présente convocation
- le dossier complet du projet de SCoT est consultable dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays "Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou", Abbaye Saint Michel à Gaillac, aux jours et heures ouvrables.

**II. Tourisme**

1. suivi des actions en cours : réseau des offices de tourisme, taxe de séjour, communication, programme de signalisation des hébergements touristiques, randonnée, ...
2. Mise en réseau des Offices de Tourisme : renouvellement pour 2008 des conventions de partenariat avec les Offices de tourisme relatives à l'organisation touristique du territoire
3. Salons du tourisme 2008 : renouvellement des conventions pour la participation des Offices en réseau aux salons du tourisme 2008 pour le compte du Pays
4. Demandes de subventions à la région pour les actions tourisme

**III. Leader + : état d'avancement du programme**

**IV. Nouveau programme leader : état d'avancement de l'élaboration de la candidature commune avec le pays de Cocagne**

**V. Guide petite enfance : choix du prestataire**

**VI. Ressources humaines**

**VII. BUDGET 2008**

1. vote du compte administratif 2007 du budget annexe Leader +
2. affectation du résultat 2007 sur l'exercice 2008 du budget annexe Leader +
3. vote du budget annexe Leader + 2008
4. Vote du compte administratif 2007 du budget principal du SMIX
5. affectation du résultat 2007 sur l'exercice 2008 du budget principal du SMIX
6. vote du budget principal 2008 du SMIX

**VIII. Demandes de subventions au Département, Région, Etat pour l'ingénierie du Pays pour l'année 2008**

**IX. Questions diverses**

---

## I. SCoT et urbanisme

### 1. Examen du projet de schéma de cohérence territoriale du Pays "Vignoble gaillacois, bastides et Val Dadou"

Monsieur Pascal Néel présente et rappelle rapidement les enjeux du SCoT ainsi que toutes les grandes étapes de son élaboration de l'arrêté préfectoral d'août 2002 à aujourd'hui.

En effet, avant d'appeler le Comité Syndical à voter pour arrêter le projet de schéma de cohérence territoriale du Pays "Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou", il convient de résumer la démarche qui a présidé à l'élaboration de ce document d'urbanisme qui doit définir les équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser ; les équilibres entre les espaces naturels, agricoles et forestiers ; la cohérence des politiques d'habitat, de déplacements, d'équipement commercial et d'environnement.

Il est rappelé que :

- Le Préfet du Tarn a défini le périmètre du SCoT par arrêté du 14 août 2002, modifié par les arrêtés des : 4 mars 2003, 6 juillet 2004, 25 mai 2005 et 29 décembre 2006.
- Le Comité Syndical a engagé la procédure visant à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale par une délibération du 26 octobre 2004,
- Le Comité Syndical a examiné le diagnostic et l'état initial de l'environnement du SCoT lors de sa séance du 12 avril 2007
- Le Comité Syndical du 4 octobre 2007 a été consacré au débat sur le PADD et les orientations générales
- Le Comité Syndical a lancé une concertation publique qui s'est déroulée pendant toute la période de l'étude du projet selon les modalités prévues par délibération datant du 26 octobre 2004 modifiée par la délibération du 13 décembre 2006 :
  - La mise en place d'une exposition permanente mettant à disposition, des éléments d'études tout au long de la réflexion engagée et avant que le Comité Syndical arrête le projet de SCoT.
  - La mise en place parallèle d'une exposition itinérante dans les Communautés de Communes membres du Syndicat.
  - La mise à disposition d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques,
  - La mise à disposition des éléments d'études et le registre au bureau du Syndicat Mixte,
  - L'organisation d'une réunion publique par Communauté de Communes après le débat en comité syndical sur le projet d'aménagement et de développement durable. (Les communes isolées ont été associées à la réunion publique prévue pour la Communauté de Communes Vère Grésigne).
  - L'organisation d'une journée de permanence et d'accueil au siège du maître d'ouvrage, après le débat en comité syndical sur le projet d'aménagement et de développement du territoire, au cours de laquelle ont été reçus : la population, les associations locales et personnes concernées.
  - La mention des dates et lieux de réunions publiques et de la journée de permanence sur le site Internet, par voie d'affichage dans les Communautés de Communes, et dans les communiqués de presse diffusés auprès de la presse locale et des bulletins intercommunaux et municipaux.

### 2. bilan de la concertation menée dans le cadre du projet du SCoT

Miren Martin-Iturria présente le bilan de la concertation (Voir document complet joint à ce compte rendu). Les actions menées ont été organisées en quatre grandes étapes :

- L'explication des raisons qui ont conduit à se lancer dans l'élaboration du SCoT
- La diffusion des éléments techniques, notamment les expositions et la mise à disposition des éléments de l'étude au Syndicat Mixte,
- Les différents vecteurs d'information utilisés notamment la presse, le site internet, l'exposition,

- Les outils du dialogue permanent : registre papier, échanges de courriels et de courriers, affichage, réunions en Communauté de Communes, réunions publiques, journée d'échange.

Le Président note que par le biais de la concertation, les enjeux ont bien été clarifiés notamment sur les thèmes de l'étalement urbain et l'habitat, l'agriculture, les enjeux d'occupation d'espace. Ainsi, la concertation a confirmé et renforcé les priorités définies par le SCoT, tout en explicitant la portée réglementaire de ce document d'urbanisme.

### 3. Arrêt du projet de SCoT

Miren Martin-Iturria précise que « l'arrêt » du SCoT signifie simplement qu'il s'agit de la première étape de validation de celui-ci.

Elle présente l'ensemble des documents constitutifs du projet de SCoT :

- ✓ le Rapport de Présentation
- ✓ le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- ✓ le DOG (Document d'Orientations Générales)

Ce dernier document comporte 12 points obligatoires que Miren Martin-Iturria explique à l'Assemblée. Elle rappelle que le Document d'Orientations Générales (DOG) a été présenté en détail lors de la Commission SCoT le 31 Janvier 2008. Le projet dans son intégralité a été analysé par la Commission qui a souligné la cohérence du DOG avec les enjeux du SCoT. La commission s'est prononcée favorablement sur le projet de SCoT.

Monsieur Paulin (Président de la Communauté de Communes du Pays Salvagnacois) demande un ajout : mention de l'artisanat dans les volets relatifs au commerce et activités économiques, Miren Martin-Iturria confirme que cet élément a été pris en compte et intégré au document de synthèse.

Monsieur Pédurant (Maire de Loupiac) sollicite un ajout dans le DOG, au chapitre relatif à la position du SCoT concernant les grands équipements d'infrastructures de déplacement, aéroport : « aucune réserve foncière n'est prescrite par le SCoT pour la réalisation d'un tel équipement ». Cet ajout est proposé par le Président à l'assemblée. Le Comité Syndical n'émet pas d'objection à ce que cette mention soit ajoutée dans le projet de SCoT.

Monsieur le Président soumet au vote des membres du Comité Syndical, le bilan de la concertation d'une part ; le Projet de Schéma de Cohérence Territoriale pour arrêt d'autre part.

### **Après en avoir discuté et délibéré, les membres du Comité Syndical, unanimement décident**

Vu le code de l'urbanisme notamment dans ses dispositions L121-4, L122-4 et suivants, L300-2 et suivants, R 122-9,

Vu l'arrêté Préfectoral définissant le périmètre du SCoT du 14 août 2002, modifié par les arrêtés des 4 mars 2003, 6 juillet 2004, 25 mai 2005 et 29 décembre 2006,

Vu la délibération du syndicat mixte du Pays "Vignoble gaillacois, bastides et Val Dadou" en date du 26 octobre 2004 modifiée par la délibération du 13 décembre 2006, prescrivant l'élaboration du SCoT et définissant les modalités de la concertation,

Vu la concertation publique,

**D'approuver le bilan de la concertation, tel qu'il est annexé à la présente délibération, dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du comité syndical susvisée,**

**D'arrêter le projet de Schéma de Cohérence Territoriale**

**De charger M. le Président de mettre en oeuvre la délibération d'arrêt du SCoT :**

- en tenant le projet de SCoT à la disposition du public au siège du syndicat mixte, conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 susvisé,
- en transmettant cette délibération, accompagnée du projet de schéma, pour avis dans les trois mois suivant la transmission, conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 122-8 du code de l'urbanisme :
  - à M. le Préfet du Tarn,
  - aux Communes et aux groupements de Communes membres de l'établissement public
  - aux Communes et établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents en matière d'urbanisme.
  - à la Région Midi-Pyrénées
  - au Département du Tarn
  - aux organismes mentionnés à l'article L 121-4 du code de l'urbanisme, à savoir : les autorités compétentes en matière d'organisation des transports urbains, les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat, les chambres de commerce et d'industrie, la chambre de métiers, la chambre d'agriculture, à l'Institut National des Appellations d'Origine, au Centre Régional de la Propriété Forestière.
- Conformément à l'article R 122-9 du Code de l'Urbanisme cette délibération fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat Mixte ; d'un affichage au siège des Communautés de Communes membres du Syndicat Mixte durant 1 mois ; d'un affichage dans les mairies des Communes incluses dans le périmètre du SCoT du Pays « Vignoble Gaillacois, Bastides, & Val Dadou » durant 1 mois ; d'une publication au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du Pays "Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou".

Pascal Néel rappelle que la validation du SCoT constitue une étape importante pour le Pays, mais aussi pour le Département du Tarn et la Région. En effet, ce SCoT est le premier à être validé en Midi-Pyrénées. Il tient à remercier, pour le travail et l'engagement en amont, notamment l'association VRD et plus particulièrement Charles Pistre et Paul Salvador à l'origine de ce projet.

Messieurs Pistre et Salvador ont fortement contribué à faire avancer la réflexion commencée dès 1980, faisant ainsi preuve d'une grande clairvoyance et d'un engagement fort dans la préservation de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité du territoire.

La Commission Urbanisme a ensuite pris le relais pour participer à la prise de conscience de l'importance de mettre en place des documents d'urbanisme adaptés. Pascal Néel remercie chaleureusement ses collègues de la Commission Urbanisme qui se sont fidèlement réunis à de nombreuses reprises et à un rythme soutenu.

Si la Commission Urbanisme a très bien rempli ses fonctions c'est aussi grâce à un fort soutien de l'équipe technique du Syndicat Mixte du Pays, avec notamment Miren Martin-Iturria qui a fait preuve de beaucoup de pédagogie vis-à-vis des élus et de leurs questionnements.

Paul Salvador prend ensuite la parole pour remercier Charles Pistre qui a piloté les débuts de ce qui allait devenir le SCoT. Ce vote à l'unanimité est bien sûr très satisfaisant mais il ne faut pas oublier l'importance de ces documents de référence qui vont ainsi être mis en place. Il remercie Pascal Néel et Miren Martin-Iturria pour avoir permis que ce vote puisse avoir lieu avant les échéances électorales respectant ainsi les délais impartis lors du lancement. Et ce, malgré le désengagement des services de l'Etat en matière d'ingénierie. Le Pays a dû se donner les moyens pour trouver des solutions satisfaisantes pour tous et lui permettre de remplir sa mission.

Pour conclure, Paul Salvador tient à citer une phrase de synthèse proposée par Charles Pistre qui illustre parfaitement la volonté du Pays : « L'objectif stratégique du SCoT du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou est de mettre en œuvre un aménagement équilibré du territoire, favorisant l'emploi par l'activité économique, facilitant le maintien et l'installation de populations et préservant les qualités paysagères et patrimoniales, et de prendre en compte les éléments fondamentaux d'un développement durable. »

## II. Tourisme

Le Président Salvador donne la parole à Bernard Jimenez en charge du Tourisme pour le Pays.

### 1. Suivi des actions en cours : taxe de séjour, communication, programme de signalisation des hébergements touristiques, randonnée, etc...

- *La signalisation des prestataires :*

Cette opération se décline en deux étapes :

1. Signalisation des hébergements pérennes, tels qu'hôtels, campings et centres équestres : cette signalisation se fera avec des panneaux d'indication de type CE (avec encadrement bleu)
2. Réalisation et installation de 11 totems sur l'ensemble du territoire pour localiser les autres types d'hébergements. D'un côté du totem figure la carte de repérage des hébergements et de l'autre côté la liste par catégorie d'hébergement, le nom ou le lieu-dit et le numéro de téléphone.

Ce sont les Offices de Tourisme qui localisent chaque hébergement sur la carte.

Faut-il faire figurer le nom de l'entreprise qui a été retenue ? (La TAS)

- *Tourisme de Terroir :*

Une soixantaine de personnes ont participé à l'Assemblée Générale et il a pu être vérifié qu'il y avait une bonne dynamique qui ne demande qu'à être « animée » avec du personnel permanent (1/2 temps). Les classeurs des prestataires ont pu être distribués.

La campagne de visites pour la labellisation se terminera le 6 février et le Comité d'attribution de la marque se réunira le 22 février 2008.

- *La Production :*

Tourisme de Terroir proposera cet été un « produit-journée » pour individuels « découverte des bastides et du vignoble », en bus, avec fourniture d'un panier pique-nique à Sivens – abri en cas de pluie et aire de jeux pour les enfants - ou chez un vigneron.

Lors des salons de Toulouse et du micro-marché de Barcelone, deux produits 2 et 3 jours seront proposés.

- *Les Bistrots de Pays :*

Ils ont la volonté de continuer en finançant eux-mêmes les sets de table et les animations. Il reste suffisamment de stock de dépliants pour la saison à venir.

- *Internet :*

Progression du référencement. En 2008, traduction du site en anglais.

- *Le Guide Pratique 2008 :*

Il aura la même couverture qu'en 2007. Des points de vue remarquables ont été rajoutés sur la carte en fin de guide.

- *La Taxe de Séjour :*

A ce jour, 61 500€ ont été collectés soit un peu plus de 1000€ par rapport à l'année dernière.

- *La Randonnée :*

Toutes les expertises sont terminées. Les sentiers qui ont obtenus l'agrément sont :

- Le sentier du Château de La Garde (à Castelnaud de Montmiral)
- Suivez le Coq (sentier urbain à Gaillac)
- La boucle de Saint Martin (à Rabastens)
- Le sentier des clochers à Cadalen

Il restera à finaliser le sentier de Vère à Grésigne (propriétaires récalcitrants...)

## **2. Mise en réseau des Offices de Tourisme : renouvellement pour 2008 des conventions de partenariat avec les Offices de tourisme relatives à l'organisation touristique du territoire**

L'organisation du réseau des Offices de Tourisme sera la même qu'en 2007 mais un 1/8<sup>ème</sup> de temps sera réservé à Puycelsi pour traduire les documents touristiques en anglais (guide pratique, site Internet, fiches Tourisme de Terroir,...).  
L'enveloppe globale restera de 43 500€.

## **3. Salons du tourisme 2008 : renouvellement des conventions pour la participation des Offices en réseau aux salons du tourisme 2008 pour le compte du Pays**

Le Pays sera représenté sur les salons suivants :

- Salon du Tourisme de Toulouse du 8 au 10 février 2008
- Micro-marché de Barcelone du 5 au 8 mars 2008
- SITC de Barcelone du 17 au 20 Avril 2008
- Salon de l'Agriculture de Paris du 23 février au 2 mars 2008

## **4. Demandes de subventions à la région pour les actions tourisme**

Monsieur le Président propose de solliciter la région pour un soutien financier sur le programme de signalisation des hébergements touristiques ainsi que sur le projet de mise en place des itinéraires culturels du vin.

### III. Leader + : état d'avancement du programme

Le Président Salvador donne la parole à Anne Péronne.

Elle indique :

- 79.54 % de l'enveloppe est consommée
- 95.83 % de l'enveloppe programmée
- 45 dossiers sont à solder et 24 dossiers en cours
- Avant le 31 mai tous les documents et justificatifs devront être parvenus au Pays pour les dossiers à solder.
- Concernant les dernières programmations, le Pays donnera la priorité à des opérations portées par le Smix étant donné qu'une avance de trésorerie de 5 % de l'enveloppe globale soit 91 000 € devra être faite, cela ne peut se faire que sur des opérations du Pays. Cette avance sera néanmoins récupérée dans les deux ans qui suivent la clôture du programme.

Le Président Salvador tient à rappeler à l'assemblée que les  $\frac{3}{4}$  de l'étude SCoT ont pu être financés par Leader+ soit environ 75 000€ avec en complément le 1€ par habitant de l'Etat.

La parole est maintenant donnée à Bernard Jimenez pour un rappel des opérations transnationales en cours.

- **Opération transnationale avec l'Italie : Itinéraire culturel européen du vin**

Les 29 février et 1<sup>er</sup> mars sera organisé à Brens, un Forum Européen autour de la mise en place d'un itinéraire culturel de la vigne et du vin. C'est la conclusion des actions communes du programme de coopération avec les italiens et la commune de Banyuls. Ce sera aussi l'occasion de présenter notre concept d'Itinéraire Culturel Européen de la vigne et du vin au Directeur de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels.

Le Samedi matin (1<sup>er</sup> mars) une excursion en bus permettra de visualiser sur site les principes de l'itinéraire. (étapes pilotes)

Les options technologiques et les sites d'interprétation des paysages seront évoqués lors d'une réunion spécifique du Bureau le 12 février.

- **Opération transnationale avec l'Espagne**

Les dates des rencontres sur les territoires espagnol et portugais seront définies lors d'une réunion qui aura lieu à Madrid le 26 février. Au cours de cette réunion, sera examinée la ligne graphique proposée par l'agence espagnole pour la communication des territoires sur la grande ville voisine et le calendrier d'exécution des actions (Toulouse pour notre Pays).

#### **IV. Nouveau programme leader : état d'avancement de l'élaboration de la candidature commune avec le pays de Cocagne**

Le Président rappelle que les deux Pays ont confié une mission d'accompagnement technique au cabinet CRP qui travaille actuellement, sur la base du travail de concertation effectué avec les acteurs publics et privés du territoire, sur la stratégie de développement qui sera proposée dans notre candidature.

Il ressort cependant de ce nouveau programme que la tendance va vers des projets axés sur l'agriculture, le tourisme, l'économie rurale et l'environnement mais sans la liberté d'action que nous avons avec le Leader+.

#### **V. Guide petite enfance : choix du prestataire**

Anne Péronne précise que ce projet a été initié par les chargées de mission des communautés de communes sur la base du document qui existe déjà chez Tarn et Dadou. Ce guide est destiné à présenter l'offre d'accueil et les activités proposées sur l'ensemble du territoire du Pays pour les enfants de 1 à 6 ans.

Il est prévu d'en imprimer 15 000 exemplaires qui seront distribués dans les communes et les structures d'accueil.

Une consultation a été lancée au mois de janvier au cours de laquelle 3 devis ont été retenus et présentés lors du Bureau Syndical du 21 Janvier dernier.

Le Bureau Syndical, au vu des prestations présentées, propose de retenir Vent d'Autan, qui n'est pas le moins disant mais qui propose une maquette de qualité, parfaitement en accord avec le cahier des charges et dans les délais impartis. Il est proposé également de reprendre pour ce guide la même charte graphique que pour le guide pratique touristique.

Une très grande partie des informations contenues dans ce guide sont des informations pérennes ce qui devrait donner au guide une durée de vie assez importante. Ce guide bénéficiera d'un financement Leader+.

La sortie de ce guide est prévue pour Mai/Juin.

## VI. Ressources humaines

### 1. Ouverture d'un poste de chargé de mission Urbanisme

Le Président Salvador constate que le désengagement progressif de la DDE ne permet plus aux communes d'avoir tous les conseils dont elles ont de plus en plus besoin pour l'instruction de leurs dossiers. Il ne s'agit pas pour autant d'avoir un service Urbanisme instructeur au niveau du Pays. Cette mission permettrait aux communes de s'assurer que leurs projets restent dans les lignes établies par le SCoT. Le Président Salvador rappelle que Graulhet a fait appel aux services du Pays notamment dans le cadre de l'élaboration de la ZPPAUP. De même Miren Martin-Iturria était intervenue auprès de Tarn et Dadou pour conduire l'élaboration du PLH.

Les demandes devenant plus nombreuses, un seul agent ne pourra pas assumer l'ensemble de ces tâches. CORA démarre son PLH sur lequel Miren Martin-Iturria va travailler ; et Vère-Grésigne va lancer son PLU-intercommunal.

Le Président indique le financement qu'il propose pour cette ouverture de poste :

- Financement à 50 % par une augmentation de la cotisation capitaire (+0.30cts) (voir le point suivant sur les propositions budgétaires)
- Financement à 50 % par CORA & Vère-Grésigne ou tout autre collectivité ayant un recours continu à ce service.

Jean Tackzuk confirme que ce mode de fonctionnement rentre parfaitement dans le cadre tel que le voit Martin Malvy. Le Pays n'a pas vocation à remplacer quelque établissement que ce soit.

Alain Costes précise qu'à la Mairie de Gaillac a été recruté un cadre B avec un très bon niveau de compétence pour un poste similaire.

**Après en avoir discuté et délibéré, les membres du Comité Syndical vote à l'unanimité la création de ce poste avec le montage financier présenté.**

### 2. Chargé de mission Culture

Une offre emploi d'emploi a été publiée pour ce poste avec une date limite de dépôts des candidatures au 25 février. Cependant ce poste reste conditionné à l'obtention des subventions de la Région et de la DRAC. Le problème de la pérennisation du poste sans les subventions se posera néanmoins par la suite.

## VII. BUDGET 2008

Les comptes administratifs et budgets ont été remis aux membres du Comité Syndical pour leur permettre de mieux lire et comprendre ce qui leur est annoncé et proposé. Ces documents sont consultables au pays ou communicables sur demande.

### 1. vote du compte administratif 2007 du budget annexe Leader +

Après délibération, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif 2007 du budget annexe Leader+.

**2. affectation du résultat 2007 sur l'exercice 2008 du budget annexe Leader +**

Le Président présente les comptes du budget annexe leader à la clôture de l'exercice 2007 :

- résultat de fonctionnement 2007	+78 230,79 €
- résultat antérieur reporté	+ 23 733,20 €
- excédent cumulé	+ 101 963,99 €

**Après avoir approuvé le compte administratif 2007 du budget annexe, le comité syndical décide à l'unanimité d'affecter 101 963.99 € à la section de fonctionnement du budget annexe 2008 (compte 002)**

**3. vote du budget annexe Leader + 2008**

**Après délibération, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le budget annexe Leader+ 2008.**

**4. Vote du compte administratif 2007 du budget principal du SMIX**

- Section de fonctionnement / dépenses. Tous les postes sont passés en revue.

Ce compte fait ressortir une diminution des charges de fonctionnement en 2007 par rapport aux charges réalisées en 2006.

- Section de fonctionnement / recettes. Tous les postes sont passés en revue. Cette section ne soulève pas de remarques ou commentaires particuliers.
- Section d'investissement / dépenses. Tous les postes sont passés en revue avec ou non proposition de report des crédits selon l'avancée des études et/ou achats.
- Section d'investissement / recettes. Tous les postes sont passés en revue. Ils restent des subventions 2007 à faire rentrer sur 2008

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif 2007 du budget principal du Smix**

**5. affectation du résultat 2007 sur l'exercice 2008 du budget principal du SMIX**

Monsieur le Président présente les comptes à la clôture de l'exercice 2007 comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- résultat d'investissement 2007	- 7 405.27 €
- résultat antérieur reporté	+ 44 934.26 €
<b>RESULTAT COMPTABLE CUMULE au 31 décembre 2007</b>	<b>+ 37 528.99 €</b>

Restes à Réaliser Recettes	+ 205 730.20 €
Restes à Réaliser Dépenses	- 357 683.61 €
Solde	- 151 953.41 €

<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>- 114 424.42 €</b>
------------------------------	-----------------------

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- résultat de fonctionnement 2007	+ 132 271.12 €
- résultat antérieur reporté	610.41 €
RESULTAT COMPTABLE CUMULE au 31 décembre 2007	+ 131 660.71 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide d'affecter la reprise des résultats comme suit :**

- Couverture du Besoin de financement – inscription au BP 2008 au compte budgétaire 1068  
65 830.35 €
- en section d'investissement du BP 2008 (compte 001)  
+ 37 528.99 €
- en section de fonctionnement du BP 2008 (compte 002)  
+ 65 830.36 €

#### 6. vote du budget principal 2008 du SMIX

- Section de fonctionnement / dépenses

Dans les charges à caractère général les principales différences avec le budget 2007 concernent les postes suivants :

- les publications : légère augmentation par rapport à 2007 car édition d'un dépliant sur les itinéraires culturels du vin, d'un guide petite enfance, d'un document de communication pratique sur le Pays à destination des nouveaux élus. Cependant la documentation touristique est financée à 50, 70 ou 80% par Leader+.
- les frais divers de publicité : augmentation de ce poste du fait des actions locales de coopérations Leader avec l'Espagne (campagne de presse/d'affichage). Ces actions seront également financées à hauteur de 50 % par Leader+.

Dans les charges de personnels et frais assimilés ce qui change en 2008 :

- Remboursement au CDT des charges liées à Sabine Brosse qui aide à l'élaboration de la candidature Leader partagée avec le Pays de Cocagne.
- Comme expliqué dans le paragraphe VI – Ressources Humaines, ouverture d'un poste pour l'Urbanisme.

Les autres postes de dépenses de fonctionnement restent dans les mêmes proportions que pour 2007.

- Section de fonctionnement / recettes.

Pour permettre le financement d'une partie du poste de chargé de mission urbanisme, comme expliqué précédemment, le Président propose une augmentation de 0.30cts/habitant de la cotisation capitaire.

Pour information le soutien financier de l'Etat à l'ingénierie est très incertain pour 2008. De même qu'il n'y aura plus de financement FEDER.

Les autres recettes sont équivalentes à celles de 2007.

- Section d'investissement / dépenses

Les études pour lesquelles les crédits sont reportés sur le budget 2008 sont :

- Etude SCoT
- Etude Habitat-Cadre de vie
- Etude Sport
- Etude signalisation des prestataires touristiques

En matière d'équipements, les dépenses reportées ou ouvertes sont :

- Achat de mobilier et matériel informatique pour le chargé de mission Urbanisme
- Les panneaux de signalisation des prestataires touristiques
- équipements des étapes de découverte de l'itinéraire culturel du vin
- aménagement bâtiment syndical

- Section d'investissement / recettes

Les subventions principalement prévues sont :

- Un report de subvention de l'Etat de 2007 sur 2008 sur ce poste
- L'Europe avec le Leader
- La Région
- Le Département

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le Budget 2008 du Syndicat Mixte du Pays « Vignoble Gaillacois, Bastides & Val Dadou »

## **VIII. Demandes de subventions au Département, Région, Etat pour l'ingénierie du Pays pour l'année 2008**

Monsieur le Président propose de solliciter le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Etat pour le financement de l'ingénierie du Pays 2008.

## **IX. Questions diverses**

Il n'y a pas eu de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président Salvador à 21H45.

Le Président



Paul SALVADOR